Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Avril 1886 No. 25.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

SOUVENIR DU FOYER.

Au sein des plaisirs de la ville
Mon âme est comme un grand tombeau.
Je rêve un bonheur plus tranquille,
Et je regrette le hameau.
Du fonds du cœur à ma paupière
Je sens des pleurs souvent monter :
Je me rappelle la chaumière
Et j'entends mes oiseaux chanter !

Quand l'impitoyable tristesse
Jette à mon front son voile noir ;
Quand l'amitié surtout me blesse ;
Quand dans mon âme il se fait soir ;
Du fonds du cœur à ma paupière
Je sens encore des pleurs monter :
Je me rappelle la chaumière—
J'entends mes sœurs gaîment chanter !

Quand sur la ville étincelante
La lune au ciel vogue sans bruit ;
Quand sur la neige éblouissante
Rayonne doucement la nuit :
Encore une larme importune
Du fonds du cœur monte toujours :—
Reverrai-je tes clairs de lune,
O ma chaumière. O mes amours ?

L'ABBÉ APOLLINAIRE GINGRAS.

Evenements Historiques et Decouvertes Importantes

Benjamin Franklin se servit du 1er paratonnerre, en 1752.

On se servit de briques cuites dans la construction de la Tour de Babel. Elles furent introduites en Angleterre par les Romains.

Les Chaldéens furent le premier peuple qui travailla les métaux.

Le papier fut inventé par les Chinois l'an 170 avant J.-C.

Les catacombes de Rome contiennent les restes d'à peu près 6,000,000 d'êtres humains ; ceux de Paris, 3,000,000.

Le premier concile chrétien fut tenu par les apôtres en l'an 50.

Christophe Colomb découvrit l'Amérique le 12 octobre, 1492.

La poterie égyptienne est la plus vieille connue ; elle date de 2,000 avant J.-C.

L'anguille électrique ne se trouve que dans les rivières du nord de l'Amérique du sud.

L'électricité court 268,000 milles par seconde.

Premier usage authentique des orgues, 735 ; en Angleterre, 951.

On se servit des premières notes de musique en 1338 ; on les imprima en 1502.

Premier vapeur traverse l'Atlantique, 1819.

Première canne à sucre cultivée aux Etats-Unis, près de la Nouvelle-Orléans, 1751 ; premier moulin à sucre, 1758.

Premier télégraphe en opération en Amérique, entre Washington et Baltimore ; mai 27, 1844.

Premières montres manufacturées à Nuremberg, en 1477.

Premiers miroirs manufacturés par les Vénétiens au 13ème siècle. Avant ce temps on se servait de métal poli.

Nombre de Juifs dans le monde, 7,700,000.

Quarante-trois papes régnèrent durant la construction de la cathédrale St.-Pierre.

PRIX DE LA SANTE.

Nous sommes imprudents, et nous exposons notre santé par nos imprévoyances ou nos excès, souvent parce que nous ne réfléchissons pas assez à toutes les conséquences de la maladie. Nous ne parlons pas ici des souffrances qu'elle occasionne ; il est évident qu'après avoir été brisé par la maladie, le corps a beau guérir, ce n'est qu'une machine raccommodée, qui ne peut retrouver sa solidité ; mais c'est là le moindre inconvénient. A-t-on calculé ce qu'une maladie appelée par notre faute pouvait produire de tristes résultats ? Perte de temps, et, par suite, renversement de nos projets, espérances trompées, chagrins et fatigues pour nos proches et, pour eux-mêmes aussi, maladies et infirmités. On ne devrait jamais oublier que, s'exposer imprudemment à la maladie, c'est faire des avances au malheur. De tous les capitaux dont nous avons la disposition sur la terre, la santé est celui que nous devrions le plus ménager ; si nous le plaçons à fonds perdus chez les vices, ceux-ci nous en paierons l'intérêt en infirmités et en soucis.

L'heroisme d'un Mousse Breton.

Nous trouvons dans le *Petit Parisien* un récit dramatique et touchant. C'est l'histoire d'un mousse, d'un orphelin odieusement maltraité par l'équipage d'un navire faisant le cabotage sur les côtes de l'océan. Pierre Bozec, le petit mousse, a été "pris en grippe" par le lieutenant du bord. Les matelots, maltraités eux-mêmes, font retomber leurs rancunes sur un petit martyre, et voici comment Pierre Bozec se venge.

Un jour le bateau sur lequel il était embarqué arrivait à la hauteur de la pointe de Corsen (Finistère.)

La côte est, en cet endroit, très dangereuse, à cause des courants et des récifs innombrables.

Chassé par un vent furieux, le navire était en péril.

Tous ces hommes habitués au danger pressentaient la mort, et le capitaine dégrisé par l'éminence de la catastrophe, était sur le pont, aidant à la manœuvre.

A chaque instant le navire frôlait des rochers aigus dont les arrêtes devaient infailliblement déchirer ses flancs.

Enfin, il s'échoua brusquement entre deux pointes de roc et y demeura, offrant ses cloisons fragiles aux colossales poussées de la mer en furie.

C'était la fin. Sur la côte, distance à peine de cent mètres, on voyait des hommes s'agiter, de braves pêcheurs qui essayaient de mettre à flots une barque pour établir en va et vient un cordage entre le navire échoué et la côte afin de sauver l'équipage.

Mais c'était en vain qu'ils s'épuisaient dans leurs généreux efforts.

Le capitaine prit un cordage, y fit un large nœud. Qui veut porter cela à terre ?...

Le mousse, l'œil étincelant, et regardant fièrement tous ces hommes qui depuis tant de jours l'avaient accablé de coups et d'humiliations, s'écria :

—Moi, c'est à moi que cela revient. Je n'ai personne qui me regrettera.

Et, sans qu'on eut le temps de l'arrêter, il passa son corps frêle dans le nœud de l'amarre et se lança à la mer.

Un murmure d'admiration, sans doute impuissant à étouffer, un cri de remords, parcourut le groupe de ces hommes n'attendant plus leur salut que du pauvre enfant qu'ils avaient martyrisé.

Il nageait vigoureusement, le mousse. Frêle, il était soulevé sur les hautes lames comme une feuille qui passe en tourbillonnant au-dessus des toits des maisons.

L'obstacle était peut-être trop faible pour être brisé.

Comme le vent soufflait du large chaque fois que l'enfant surgissait de la profondeur noire pour planer sur le tranchant d'une crête écumante, il approchait du but.

Enfin un hourra enthousiaste perça le vent et les mugissements de la mer. Le mousse était à terre.

Oui, il y était pervenu. Seulement dans la dernière secousse, le flot déchaîné l'avait lancé avec rage contre les rochers si aigus

Le cordage sauveur fut saisi par les pêcheurs de la côte, mais n'entourait plus qu'un cadavre.

Le pauvre et courageux enfant avait le crâne ouvert, il venait de donner sa vie pour celle de ses bourreaux.

LA MORT.

La mort nous paraît toujours comme l'horizon qui borne notre vué, s'éloignant de nous à mesure que nous en approchons, ne voyant jamais qu'au plus loin, ne croyant jamais pouvoir y atteindre Chacun se promet une espèce d'immortalité sur la terre. Tout tombe à nos côtés ; Dieu frappe autour de nous nos proches, nos amis, nos maîtres ; et au milieu de tant de titres et de fortunes abattues, nous demeurons fermes, comme si le coup devait toujours porter à côté de nous, et que nous eussions jeté ici-bas des racines éternelles. La mesure de nos destinées n'est par égale. Les uns voient croître en paix, jusqu'à l'âge le plus reculé, le nombre de leurs années ; il en est qui ne font que se montrer à la terre, qui finissent du matin au soir, et qui, semblables à la fleur des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore, et celui qui les voit sécher et disparaître. Nous vivons tous incertains de le durée de nos jours, et cette incertitude endort notre vigilance. Nous ne songeons point à la mort, parce que nous ne savons où la placer dans les différents âges de notre vie. Si, en naissant, nous portions écrit sur notre front le nombre de nos années et le jour fatal qui les verrait finir, ce point de vue fixe et certain, quelque éloigné qu'il pût être, nous occuperait, nous troublerait, et ne nous laisserait point un moment tranquilles ; nous trouverions trop court l'intervalle que nous verrions encore devant nous : cette image, toujours présente, malgré nous, à notre esprit, nous dégoûterait de tout, nous rendrait les plaisirs insipides, la fortune indifférente, le monde entier à charge et ennuyeux : et cette même mort, qui peut arriver chaque jour, chaque instant, nous laisse toute notre vanité pour le monde, pour les plaisirs, pour la fortune ; et parce qu'il n'est pas sûr si nous ne mourrons pas aujourd'hui, nous vivons comme si nos années devaient être éternelles.

MASSILLON.

LE FAT.

C'est un homme dont la vanité seule forme le caractère, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation, et qui, voulant s'élever au-dessus des autres, est descendu au-dessous de lui-même. Familier avec ses supérieurs, important avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs, il tutoie, il protège, il méprise. Vous le saluez, il ne vous voit pas ; vous parlez à un autre, il vous interrompt. Il lorgne, il persiffle au milieu de la société la plus respectable, de la conversation la plus sérieuse. Il dit à l'homme vertueux de venir le voir, il lui indique l'heure du brodeur et du bijoutier, n'a aucune connaissance, et il donne des avis aux savants et aux artistes. Il en donne à Vauban sur les fortifications, à Lebrun sur la peinture, et à Racine sur la poésie. Il fait un long calcul de ses revenus : il n'a que soixante mille livre de rente, et il ne peut vivre. Il consulte la mode pour ses travers comme pour ses habits, pour son médecin comme pour son tailleur. Vrai personnage de théâtre, à le voir, vous croiriez qu'il a un masque : à l'entendre, vous diriez qu'il joue un rôle. Ses paroles sont vaines, ses actions sont des mensonges, son silence même est menteur. Il manque aux engagements qu'il a : il en fait quand il en a pas. Il ne va pas où on l'attend : il arrive tard où il n'est pas attendu. Il n'ose avouer un parent pauvre ou peu connu...Pour peu qu'il soit fripon, il serait en tout le contraste de l'honnête homme : en un mot, c'est un homme d'esprit pour les sots qui l'admirent, c'est un sot pour les gens sensés qui l'évitent. Mais si vous connaissez bien cet homme d'esprit, c'est un sot, c'est un fat, c'est le modèle d'une infinité de jeunes sots mal élevés.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

AVIS PUBLIC.

La Cour de Révision pour la révision finale du ROLE D'EVALUATION de 1886 siègera à la salle du conseil LUNDI le 5 avril 1886 à 6 heures p.m.

Daté à Lorette le 15 mars, 1886.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier de la Municipalité de Taché.
2ins-25-3-81

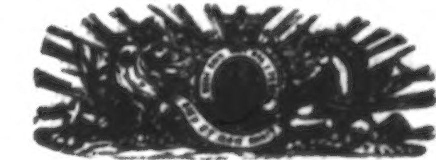


SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE DANS LA PROVINCE DE LA COLOMBIE ANGLAISE.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées "soumission pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi le 10 de mai prochain, pour deux limites de bois de deux milles carrés chacune, situées sur la Rivière Colombie, à environ huit milles à l'ouest de la station de Donald sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie Anglaise.

Des plans donnant une idée de la position de ces limites et les conditions auxquelles elles seront données peuvent être obtenues à ce département ou au Bureau des Bois de la Couronne, à Winnipeg, Calgary, et Victoria, Colombie Anglaise.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur.
3ins.1.5.86.



SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS SUR LES TERRES DE LA COURONNE DANS LE DISTRICT D'ALBERTA, DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées, "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi le 3 mai prochain, pour une limite de bois de huit milles carrés située sur le côté sud de la rivière Saskatchewan (branche Nord), dans le district provisoire d'Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Des plans donnant une idée de la position de cette limite et les conditions auxquelles elle sera donnée peuvent être obtenues à ce département ou au Bureau des Bois de la Couronne à Edmonton et à Calgary.

A. M. BURGESS,
Sous-Ministre de l'Intérieur,
3 ns.1 5.86.

Le Manitoba.

Jeudi, 8 Avril 1886.

EMIGRATION

Les émigrants d'Europe arrivent en foule au Nord-Ouest depuis quelques semaines ; ils viennent en grande partie d'Angleterre ; il y a aussi des Italiens, des Suédois, des Hongrois et des Ecossais. Point ou presque point de Canadiens-français. En revanche, nous apprenons que ces derniers partent en grand nombre de Montréal et de Québec pour les Etats-Unis. Voilà du patriotisme bien entendu ! C'est en comprenant les choses de la sorte que la province de Québec va se fortifier et devenir puissante dans la Puissance. Pendant que les journaux canadiens passent leur temps à se manger entre eux, à propos du Nord-Ouest, ce pays-ci se remplit d'étrangers et la province de Québec se vide de ses enfants. Quand donc comprendra-t-on là-bas que Manitoba et les provinces de l'Ouest sont destinées dans un jour qui n'est pas éloigné à jouer un rôle immense dans la confédération.

Il y a un siècle, lorsque des hommes d'état criaient en Europe : —"Faites attention à la Russie, c'est un désert qui se peuple d'ours pour dévorer un jour les autres puissances", on faisait la sourde oreille, et on se moquait de leurs prédictions. Eh bien, il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'être homme d'état bien perspicace pour prédire que tôt ou tard, avec l'insouciance que nous apportons, le Nord-Ouest tuera la race française. Nous pourrons dire *meâ culpâ*, nous l'aurons bien voulu.

Pendant que nous sommes pour ainsi dire à la porte de Manitoba et du Nord-Ouest, n'est-ce pas pour nous une honte, que de voir passer sous nos yeux des milliers d'émigrants qui arrivent du fond de l'Europe pour s'emparer de tout un pays dont les terres auraient pu être à nous si facilement, et de voir nos familles émigrer aux Etats-Unis.

Nous n'avons donc plus le courage de nos ancêtres qui, eux, laissaient la vieille France, et venaient au prix de mille sacrifices se fixer sur les bords du Saint-Laurent pour y fonder une nouvelle patrie.

Notre jeunesse aujourd'hui, semble avoir peur du travail du colon et des labeurs de l'homme des champs ; elle veut jouir du luxe et des plaisirs, et, pour cela, elle s'exile chez un peuple qui lui offre ces deux choses.

Pendant que nous aurions besoin de fortifier les bras et les courages en inculquant des principes d'ordre, d'économie et de travail, on s'étudie à multiplier les moyens de dépenses et d'amusements ; et c'est à qui fera le plus pour pousser le peuple à l'amour effréné des bagatelles. Retenons-le bien : ce ne seront ni les carnavals, ni les glissades, ni les patins qui sauveront notre nationalité. Nous glissons sur une bien triste pente, et du train que nous y allons, l'avenir pour nous n'est pas souriant.

A mesure que Manitoba et le Nord-Ouest se rempliront de colons, le nombre des représentants aux Communes augmentera pareillement, et toujours à l'avantage des majorités. Cette année, dans Manitoba, il doit y avoir une rédistribution des sièges électoraux ; dans ce remaniement des comtés, il n'est pas difficile de prévoir quels seront les gagnants. Dans dix ans, dans vingt ans, dans quelle proportion figurerons-nous en parlement si nous continuons à regarder d'un œil d'indifférence la nécessité de nous envoyer une émigration canadienne à Manitoba ?

A présent qu'il en est encore temps, travaillons donc à réparer le mal que nous a déjà causé notre insouciance sur ce point. En demandant de l'émigration canadienne pour Manitoba, c'est autant pour la province de Québec que nous travaillons que pour nous, et la chose est pressante Les étrangers n'iront jamais s'emparer des terres à coloniser dans la province de Québec ; il sera toujours temps de les prendre, tandis qu'ici ce n'est pas la même chose. Si nous tenons à garder une place pour avoir quelqu'influence dans ce pays, il faut se hâter de la prendre dès maintenant.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons des détails sur les avantages qu'il y a encore, dans Manitoba, pour les colons de Québec.

PENDARD, VENDU, Etc.

La Patrie, depuis quelque temps, est pour nous toute attention et toute douceur. Il y a quelques jours nous étions, à son dire, de de toutes les couleurs et de tous les partis, et voici maintenant que dans son dernier numéro du 27 mars dernier, elle nous traite de *pendard renforcé, vendu à M. Royal, accouplé à la trinité d'Ottawa et hostile à tous les intérêts catholiques et canadiens du Nord-Ouest.*

Pendard renforcé ! Cela demande explication. Que les gens de *La Patrie* viennent donc ici, ou du moins qu'ils prennent la peine de connaître quels sont, à notre égard, les sentiments de cette partie de notre race la plus intéressée dans les événements de l'an dernier. Nous ne craignons pas de le dire hautement : notre conduite en cette occurence malheureuse a été appréciée par tous les gens bien pensants, nous allions dire honnêtes.........Si *La Patrie* voulait être franche, nous sommes convaincus qu'elle aussi nous a appréciés dans ses bons moments, c'est-à-dire quand l'esprit de partir ne l'a pas aveuglée tout-à-fait. Et puis, pourquoi ne pas dire de suite que quiconque n'est pas libéral est pendard à son point de vue ? Ne lui en deplaise, dans ce cas, nous sommes et resterons pendard.

Vendu à M. Royal ! Mais pourquoi, grand Dieu ? Nous avons toute l'estime possible pour le député de Provencher, mais que *La Patrie* sache que M. Royal n'est pour rien dans la rédaction de notre journal dans lequel il n'a aucun intérêt.

Accouplé à la trinité d'Ottawa ! Aussi bien que tout autre, *La Patrie* n'ignore pas que quand nous avons cru devoir nous plaindre des autorités d'Ottawa, nous l'avons fait sans aucun détour et sans ménagement pour personne.

Hostile à tous les intérêts catholiques et canadiens du Nord-Ouest ! *La Patrie* doutant de notre orthodoxie, et se souciant des intérêts catholiques et canadiens du Nord-Ouest ! Siècles futurs vous ne pourrez le croire : l'organe à M. Beaugrand s'armant et partant en guerre pour défendre les intérêts catholiques du Nord-Ouest. Si cette feuille était plus connue ici, notre population se réjouirait de cette nouvelle, car enfin... on dirait que c'est une conversion. Nous ne savons qu'en penser ; pourtant, qui sait ? Nous sommes en temps de pénitence, et il n'y a pas de pêcheur même de journal assez endurci dont il faille désespérer. Si *La Patrie* est sincère nous nous réjouissons de sa sollicitude, bien qu'elle essaie de nous tomber dessus un peu raide.

Pour finir, qu'elle se rappelle cependant que ce n'est pas tout de bien commencer une fois, il faut persévérer : *quicumque perseveravit usque ad finem* SALVUS ERIT.

COMMENT IL S'EST RENDU.

Dans ces derniers temps, certains journaux de la province de Québec surtout, ont débattu la question de savoir si Riel s'était rendu volontairement ou forcément au général Middleton. Nous sommes allés aux informations auprès des personnes les mieux renseignées : elles étaient sur les lieux et en compagnie du chef des Métis lui-même. Voici le résultat de nos recherches :

En vérité, les circonstances qui ont amené Riel à se rendre, et les nuages qu'on a cherché à ammonceler sur ce fait n'empêcheront pas de le rendre clair et manifeste aux yeux de tout homme impartial

Riel s'est rendu volontairement, et n'aurait jamais été capturé s'il avait tenu à se sauver.

Dans la soirée de mardi, 13 mai, après la prise de Batoche, il s'est sauvé accompagné de plusieurs familles et a cherché refuge dans un bois épais où il était impossible de le trouver.

Moïse Ouellette, le lendemain, alla, suivi de sa femme, au camp faire sa soumission au Général Middleton. Le général lui demanda son nom et en entendant qu'il s'appelait Moïse Ouellette, il lui dit :— Je ne puis pas vous laisser retourner chez vous. Je vous retiens prisonnier, car vous êtes un des plus chauds partisans de Riel.

Général, lui répondit le brave Métis, vous avez bonne occasion de me faire prisonnier, je me suis rendu pour que vous n'ayez pas la peine de me chercher ; si j'avais voulu me sauver, vous ne m'auriez jamais pris. Oui, j'ai été un chaud partisan de Riel, car je suis allé le chercher à Montana et je l'ai suivi jusqu'au dernier moment.

Sais-tu, où est Riel, lui demanda le général ? Je ne sais pas répondit Ouellette, et quand bien même je le saurais, je ne le dirais pas pour le trahir.

Tu fais bien, répliqua le général. Mais, continua-t-il, si je te donnais une lettre pour Riel, t'engagerais-tu à le chercher et à la lui livrer ? Si je veux, répondit le Métis, je puis le trouver et lui remettre une lettre et apporter une réponse de sa part, mais à condition que je sois libre et que je ne sois pas épié. J'irai le trouver, mais sans m'engager à ne rien faire pour le persuader ou le dissuader de se rendre. Je promets que je ne me sauverai pas et que vous me trouverez chez moi quand vous aurez besoin de moi.

Le Général Middleton accepta ces conditions de Moïse Ouellette, et se confia à sa bonne foi, il lui remit une lettre pour Riel. Ouellette partit alors et alla trouver Riel à 10 ou 12 milles de Batoche. Il rejoignit le malheureux chef Métis le soir de mercredi ou jeudi, le 15 mai. Riel était caché dans un bois épais entouré de plusieurs familles et dans le nombre se trouvaient quatre ou cinq hommes. En recevant la lettre du Général Middleton, il fut grandement agité et demanda à Moïse Ouellette ce qu'il devait faire. Ce dernier lui répondit qu'il n'avait aucun avis à lui donner, qu'il ne voulait pas porter la responsabilité de la décision qu'il allait prendre. Il avait promis au Général de lui délivrer cette lettre en personne et d'apporter une réponse si Riel jugeait à propos d'en envoyer une.

Riel toute la nuit fut excité et se livra à de continuelles prières, il était en doute sur le parti qu'il devait prendre, lisait et relisait la lettre du général, en la commentant à ses compagnons. Ceux-ci gardaient le silence préoccupés qu'ils étaient eux-mêmes de leurs propres malheurs. Le matin Riel avaient pris son parti et annonça qu'il était décidé à se rendre. Il prit une écorce et commença à écrire sa réponse au message du général, mais sur l'observation de Moïse Ouellette, qu'il n'était pas convenable de prendre une écorce, il chercha du papier et en trouva un morceau sur lequel il écrivit sa réponse disant au général qu'il voulait se rendre et se livrer à lui.

Le matin, il hésita longtemps avant de se mettre en chemin, craignant surtout de rencontrer les éctaireurs du Major Bolton. Enfin il partit accompagné de deux jeunes gens ; tous les trois marchaient à pied et prirent la direction de la rivière. A environ trois milles de la rivière, ils rencontrèrent sur le grand chemin qu'ils suivaient, trois éclaireurs qui étaient à sa recherche ; c'étaient les nommés Dill, Armstrong et Howri. Ce dernier étaient un Métis anglais et le seul qui connût Riel. En voyant ces trois hommes qui venaient vers eux Howri s'écria : voilà Riel devant nous.

Riel en voyant ces trois hommes s'arrêta ainsi que ses compagnons, et il demanda aux éclaireurs s'ils étaient des gens du pays, et sur leur réponse affirmative, il leur dit qu'il était heureux de les rencontrer sachant qu'ils épargneraient sa vie. Il leur montra la lettre du Général Middleton et leur dit qu'il voulait se rendre le priant de le protéger et de le conduire au camp du Général. Les trois éclaireurs protestèrent qu'ils le garderaient au péril de leur vie, et qu'ils le protégeraient contre tout danger jusqu'à ce qu'ils l'eussent conduit à la tente du Général, ce qu'ils firent en effet.

Voici dans leur simplicité et leur vérité les circonstances qui ont accompagné la reddition de Riel ; prétendre qu'il a été capturé au moment où il cherchait les moyens de se sauver, c'est agir contre toute vérité. La lettre du Général Middleton a été le mobile qui a déterminé Riel à se rendre, et sans cette lettre jamais il ne serait tombé au pouvoir du Général.

Deux heures après le départ du chef, Gabriel Dumont arriva à son lieu de refuge, mais le malheureux Riel était déjà parti, et dans Gabriel il avait un sauveur que tous les éclaireurs du Général Middleton n'auraient pu atteindre.

LETTRE DE L'OUEST.

(Pour *Le Manitoba.*)

Saskatchewan, mars 1886.

Monsieur le Rédacteur,

La nouvelle que le télégraphe nous a apportée cette semaine, a été une cause de joie pour les Métis de Batoche et de leurs nombreux amis dans le pays : c'est la mise en liberté de quelques-uns des prisonniers de la Montagne de Pierre et de Régina.

La liberté accordée à ces prisonniers, nous fait espérer que le gouvernement complètera cette bienveillante mesure en étendant l'amnistie à tous ceux qui sont enfermés dans le pénitencier, Métis comme Sauvages. Le gouvernement en agissant de la sorte peut être assuré d'obtenir l'approbation de tout le monde sans distinction de partis.

Rien ne me paraît plus propre à pacifier les esprits et ramener le calme dans le pays que de renvoyer dans leurs foyers pour consoler les familles éplorées les malheureures victimes de la dernière rébellion. Du reste, tout le pays est tranquille et rien ne fait présager d'orage pour l'avenir.

Les Metis sont entièrement occupés à frêter les uns pour Battleford où ils transportent du bois pour y construire de nouvelles casernes pour la Police Montée ; d'autres se préparent à partir pour Troy d'où ils doivent transporter du grain pour les semences du printemps. Tout cela leur donne de l'occupation, et de plus leur procure les moyens de soulager leur pauvreté et de diminuer la misère qui existe parmi eux.

L'inspecteur Herchmer a été utilement employé depuis qu'il est arrivé au milieu de nous. Ce Monsieur paraît animé d'intentions justes et droites, et je dois dire qu'il a fait noblement son devoir en parcourant les paroisses autour de Batoche et les réserves des Sauvages dans le district de Carlton. Il n'a rien épargné pour se rendre compte de la situation des Métis et des Sauvages, et il a pris les mesures pour porter secours où le besoin se fera sentir.

L'inspecteur Herchmer est un officier plein d'énergie et semble animé des meilleures intentions, et sa présence ici a été utile sous plusieurs rapports.

Rendons justice au gouvernement quand il le mérite, et espérons qu'il saura noblement réparer les fautes du passé.

NN CANADIEN.

CHIFFRES INTERESSANTS.

Les chiffres suivants nous donnent le nombre d'électeurs dans les différents collèges électoraux de Manitoba en 1885.—

Municipalités.	Résidents	Non-résidents.	Pas désignés.	Totaux.
Westbourne	323	505	3	831
Norfolk	247	91	391	729
Mountain	965	603	18	1,586
Burnside	382	231	14	621
Portage	158	115	891	1,164
High Bluff et Poplar Point	196	423	22	641
North Dufferin	841	491	156	1,488
South Dufferin	1,401	462	8	1,871
Morris West	1,149	520	75	1,744
Emerson			889	889
Ste. Agathe	256	349	178	783
La Vérendrye	582	408	190	1,181
Cartier	284	220	17	521
St. François Xavier	161	412		573
Baie St. Paul	71	339	3	413
Assiniboia	220	167	4	391
Kildonan et St. Paul	198	369	3	570
Winnipeg Nord			4,900	4,900
Winnipeg Sud			2,691	2,991
St. Boniface	507	297	3	807
Springfield	72	26	638	736
St. Clements	102	229	174	605
St. Andrew's	400	299	2	701
Rockwood	592	292	14	902
Woodlands	110	101	598	809
Turtle Mountain	2,080	426	429	2,935
Brandon	3,392	787	1,584	5,763
Minnedosa	1,144	733	504	2,381
Birtle	1,615	559	301	2,475
Dauphin	167	174	547	888
Totaux	16,595	9,783	15,567	41,595

RETOUR DE MGR TACHE.

Nous saluons avec bonheur le retour au milieu de nous de Sa Grandeur Mgr Taché. Notre vénérable Archevêque est arrivé ce matin *viâ* le Pacifique Canadien.

A l'occasion de ce voyage de Mgr l'Archevêque, voici les belles et justes paroles que nous apporte *La Minerve* du 5 avril :

Mgr Taché doit quitter Ottawa aujourd'hui ou demain pour retourner à Manitoba. Nous avons lieu de croire que la visite du vénérable Archevêque qui se rapportait aux intérêts des missions du Nord-Ouest, n'aura pas été sans résultats, non plus, sous d'autres rapports.

Nos compatriote du Nord-Ouest n'ont pas de protecteur plus dévoué, plus infatigable, plus zélé, que Mgr Taché, qui a consacré sa vie, ses talents, ses forces, à la cause catholique et française à Manitoba.

C'est avec un regret sensible que nous saluons le départ de l'illustre prélat, quittant son ancienne patrie, notre vieille province de Québec, pour retourner dans sa patrie de prêtre et de missionnaire, ce Nord-Ouest qui lui doit tant et où il a rendu et rend encore de si éminents services à l'église et à la patrie.

L'HON. JUGE MOUSSEAU.

Dans notre dernier numéro, une dépêche de Montréal, mal rendue par le télégraphe, nous portait à croire que l'hon. Juge Mousseau était mort. Aujourd'hui, il n'y a plus de doute, et c'est avec le plus vif regret que nous annonçons la mort de l'hon. Juge arrivée à Montréal le 30 mars dernier Le défunt après six jours de maladie seulement, a succombé à une inflammation de poumons contractée dans les chars de Rimouski à Montréal.

L'honorable juge Mousseau était né à Berthier, en juillet 1838. Son grand père, M. Louis Mousseau, avait été député du comté de Warwick, dans l'ancienne Assemblée Législative de Québec. Il étudia à l'Académie de Berthier, et fit sa cléricature sous MM. Olivier, Ramsay et Drummond. Il fut admis au barreau en 1860. Il épousa mademoiselle Marie-Louise DesRosiers, de Berthier. En 1862 il fut l'un des fondateurs du *Colonisateur*, journal des jeunes. En 1870, il fonda l'*Opinion Publique* avec M. L. O. David, et M G. Desbarats qui fut l'éditeur du nouveau journal.

M. Mousseau fut nommé Conseil de la Reine en 1873. Il fut élu pour la Chambre des Communes, par le comté de Bagot, en 1874. Il fut réélu en 1878 On se rappelle le rôle prééminent qu'il joua dans l'affaire Letellier, en 1879. Il entra dans le cabinet fédéral en 1881, comme Secrétaire d'Etat. Dans l'été de 1882, il y eut changement de position entre lui et l'honorable M. Chapleau. Ce dernier devint secrétaire d'Etat à Ottawa, et l'honorable M. Mousseau descendit à Québec comme Premier Ministre. Enfin, en jannier 1884 il fut élevé au banc, et devint juge de la Cour Supérieure pour le district de Rimouski.

Comme écrivain, M. Mousseau laisse une foule d'articles dans différents journaux et revues, surtout dans l'*Opinion Publique*. Il est l'auteur d'une brochure en faveur de la Confédération, et d'un autre opuscule, *Cardinal et Duquet, victimes de* 1837-38.

Dans la vie privée, l'honorable juge Mousseau était un époux exemplaire, un père excellent, un catholique sincère et pratiquant. Il laisse derrière lui une nombreuse famille.

Les funérailles du regretté juge Mousseau ont eu lieu hier, en cette ville, avec une pompe extraordinaire. La magistrature, le parlement fédéral, le gouvernement local et le parlement local, les professions étaient dignement représentées dans le nombreux cortège.

L'hon. Juge était le frère de M. A. Mousseau, de Lorette, Manitoba. Nous offrons à notre estimé compatriote et à sa famille nos plus vives et nos plus sympathiques condoléances.

CHOSES ET AUTRES.

—La cour de révision de Montréal à confirmé le jugement rendu dans la cause de Laflamme vs Le *Mail*, condamnant ce dernier à payer $10,000 de dommages.

—M. Frédéric Gerbié, l'auteur d'un livre sur le Canada et l'immigration française, est arrivé à Montréal. Il vient au Canada pour s'y occuper de la création d'un comptoir commerçial français.

—Déjà nous avons parlé du dernier recensement des Territoires du Nord-Ouest. Nous sommes en état aujourd'hui de fournir plus de détails.

Voici les principaux chiffres :

District d'Assiniboia : Population totale 22,083—Blancs, 16,574. Métis, 1,017. Sauvages, 4 492.

Cette population est répartie dans les localités qui suivent ;

Broadview, 8,367.

Qu'Appelle et Régina, 9,540.

Moosejaw, 2,616.

Swift Current, 363.

Maple Creek, 463.

Medecine Hat, 732.

District d'Alberta : Population 15,583.

Blancs, 4,878. Métis, 1,237 Sauvages, 9.418.

Calgary et Red Deer ont une population de 5,467 habitants.

Edmonton, 5,616.

McLeod, 4,450.

District de la Saskatchewan : Population—10,745. Blancs, 1.892. Métis, 2,594. Sauvages, 6,220.

Prince-Albert : 5.373—Batleford, 3,603. Rivière Carrotte, 1,770.

La population totale des trois districts Assiniboine, Alberta et de la Saskatchewan est de 48,362 âmes, dont 27,113 hommes, 21,249 femmes, 23,344 blancs, 4,848 Métis et 20,170 Sauvages.

—M. Jacques Brosseau, un vétéran de 1812, vient de mourir à Laprairie à l'âge de 92 ans. Il était major dans la millice volontaire de l'époque.

—Jeudi dernier, à Montréal, l'hon Juge Torrance a rendu jugement sur l'action en dommages pour libelle du major Dugas contre M Sheppard, éditeur du *News* de Toronto. Le demandeur réclamait $5,000.00, la cour lui en a accordé $1,000.00

—Jeudi dernier à Toronto le feu s'est déclaré dans le haut des édifices du *Mail*. Le haut était occupée par la compagnie du téléphone. Les bureaux placés dans les autres étages ont été gâchés par l'eau Le matériel de la compagnie a été entièrement détruit, de sorte que la ville ne possède pour le moment aucune communication téléphonique. Les pertes de la compagnie du Téléphone sont de $20,000 et celles de l'édifice du *Mail* aussi de $20.000. Les ateliers du *Mail* n'out pas été endommagés. L'origine du feu est inconnue. On va faire une enquête.

PERSONNEL.

M. McGee, jeune canadien de Montréal, est arrivé ces jours derniers à Saint-Boniface. Il sera employé chez MM. Verge & d'Auteuil.

Son Honneur le Juge Taylor, de Winnipeg, à été choisi comme arbitre pour examiner les difficultés survenues entre le juge Travis, de de Calgary, et la population de cette ville. D'ici au jugement le juge Travis n'exercera pas ses fonctions judiciaires.

Le Rév. Père Lacombe, O.M.I., le grand apôtre des Pieds-Noirs, est arrivé samedi de Calgary et est parti lundi pour Montréal.

Le Rév. Père Kenny, S.J., a laissé Winnipeg vendredi dernier pour se rendre à Détroit où il doit prêcher une retraite.

M. W. Gingras, fils ainé de M. François Gingras, est arrivé de Montréal ce matin. Ce jeune monsieur qui a terminé son cours au Collège de Montréal l'été dernier, étudie actuellement la médecine dans cette ville. Il vient passer la vacance dans sa famille.

Législature Provinciale

Quatrième Session.—Cinquième Législature

Jeudi, 25 Mars 1886.

3 heures p.m.

Plusieurs requêtes sont présentées demandant que le travail de corvée ne soit pas aboli.

L'orateur informe la chambre que conformément à la résolution adoptée à la séance d'hier, il a transmis la dépêche suivante au président de la compagnie "*The Winnipeg and Hudson Bay Railway Steamship Navigation Company.*"

25 Mars 1886.

Hugh Sutherland, Ecr. M.P.,
aux soins de Chadwick Boardman,
Londres, Angleterre.

La Législature de Manitoba a adopté des résolutions exprimant toute confiance dans le chemin de fer de la Baie d'Hudson, et m'a chargé de vous transmettre l'assurance de sa sympathie et de son support dans votre entreprise.

A. MURRAY,
Orateur.

Après quelques affaires de routine la chambre s'ajourne.

Séance de lundi, 24 mars.

L'hon. M. Wilson, un membre du conseil exécutif présente un rapport indiquant la population masculine et féminine, dans chaque municipalité, prise d'après le rôle d'évaluation des différentes municipalités de la province.

L'hon. M. LaRivière propose la seconde lecture de "l'Acte Electoral de Manitoba, 1886," et à l'appui de sa motion fait un long discours en anglais dont nous traduisons quelques passages.

La loi électorale, dit-il, est une des plus importantes que renferment nos statuts C'est la base de la représentation, le moyen dont se sert la population pour être représentée en Chambre. Cet acte avait été préparé par lui avec la plus grande attention, et autant qu'il pouvait en juger, représentait les vues de la majorité des membres de la Chambre. Il pensait que les dispositions de cet acte, prises en bloc, seraient reconnues comme les meilleures qui aient encore apparues dans notre législation, et nombre de personnes faisaient les plus grands éloges de cette nouvelle loi.

La première partie de l'acte contenait les clauses d'interprétation. Puis venait l'une de ses plus importantes dispositions, celle la "Représentation", qui définissait la qualification nécessaire à celui qui aspirait aux honneurs parlementaires. Ensuite, apparaissaient les dispositions se rapportant à l'enregistrement des électeurs, et à ce sujet un changement avait été introduit quant à la qualification des électeurs. Avec cet acte la franchise est plus étendue qu'avec n'importe quel acte antécédent de la législature et aussi qu'avec l'acte du cens électoral d'Ottawa. Une nouvelle manière de préparer les listes électorales pour des fins parlementaires étaient proposées. Jusqu'ici la préparation des listes avait toujours été une cause d'ennuis. Il avait eu l'occasion de feuilleter un bon nombre de ces listes, et avait pu se convaincre que la plupart n'étaient pas faites comme le demandait la loi ; le petit nombre était préparé d'une manière convenable. Sans doute que l'on soulèvera la question des dépenses ; mais si nous devons nous procurer ces listes des greffiers municipaux il faudra bien payer leur ouvrage. Les énumérateurs qui d'après le nouvel acte seraient chargés de préparer ces listes, lesquelles seront ensuite soumises au juge de la cour de comté, seront choisis, autant que faire se pourra, parmi les greffiers municipaux.

Il sera préparé de nouvelles listes tous les quatre ans, mais elles devront être révisées chaque année. Après la session de la chambre tous les quatre ans l'énumérateur préparera une nouvelle liste qui devra être prête pour les élections qui auront lieu alors.

La franchise électorale avait été de beaucoup étendue. Les fils de propriétaires et ceux qui avaient un revenu de $300.00 par année avaient été ajoutés à la liste des personnes ayant droit de voter. Cet acte était plus libéral encore que l'acte fédéral même. Nous n'avons vu aucune nécessité de faire une différence entre les fils de cultivateurs et les fils de propriétaires dans les villes.

Quand les élections auront lieu les officiers-rapporteurs seront nommés, comme auparavant, par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. L'officier-rapporteur subdivisera sa division électorale pour la votation. Il y avait des dispositions dans l'acte sur lesquelles il (l'hon. M. LaRivière) serait heureux de recevoir des suggestions de la part des députés. Les devoirs des officiers d'élections étaient à peu près les mêmes qu'auparavant. Le bulletin de présentation devrait être signé par 25 électeurs.

Une partie importante de l'acte était l'introduction du vote au scrutin. Cette disposition, il ne l'aimait pas personnellement, mais ce bill ne devait pas représenter ses vues à lui propres, mais les vues de la majorité de la chambre et de la majorite de la population de Manitoba. Pour lui, il avait confiance dans le vote ouvert.

Quant aux manœuvres corruptrices, non-seulement le nouvel acte comprenait ce qu'en disait l'ancien, mais il augmentait les pénalités afin de mettre ordre à toutes manœuvres indignes dans les élections.

Quant au serment qui devra être demandé à un voteur, il y en a qui peuvent penser que c'est peut-être un peu fort. Voici la traduction de ce serment : "Vous jurez (ou affirmez) que vous êtes la personne mentionnée dans la liste des électeurs qui vous est montrée ; que vous êtes sujet de Sa Majesté ; que vous avez vingt-un ans accomplis ; que vous n'avez pas voté auparavant à cette élection dans cette division électorale, à ce bureau de votation ou à aucun autre ; qu'il n'a pas été fait de promesse à vous ou à votre femme, ou aucuns de vos parents, amis ou autres personnes pour vous engager à voter à cette élection ; que ni vous, ni votre femme, ni aucuns des membres de votre famille, ni aucuns de vos amis, ni aucune autre personne, pour vous, avez reçu quelque chose pour vous engager à voter à cette élection, que vous n'agissez pas, n'avez pas agi, ni avez l'intention d'agir dans l'intérêt d'aucun candidat à cette élection, soit comme charretier salarié ou cabaleur salarié, en vue d'obtenir quelque chose pour votre trouble ; que vous n'avez pas été payé ou indemnisé, directement ou indirectement, pour votre perte de temps, dépenses de voyage, louage de voiture ou pour aucun ouvrage dans cette élection ; et que vous ne vous êtes pas rendu coupable d'aucun acte de corruption, capable de vous faire perdre votre droit de voter à cette élection. Que Dieu vous soit en aide."

Le bill définissait quelles dépenses d'élection étaient permises à un candidat sans le déqualifier. Il était pourvu aussi au mode de paiement des comptes d'élections, afin de protéger ceux qui pourraient en être les porteurs et aussi les candidat pour l'empêcher d'avoir les comptes exorbitants à payer. Tous les blancs nécessaires seraient fournis aux officiers, juges, etc., qui pourraient avoir à agir conformément aux dispositions de cet acte.

Après l'hon. M. LaRivière, plusieurs députes tant du gouvernement que de l'opposition, portent la parole. M. Greenway, chef de la gauche trouve bien peu à reprendre dans cet acte électoral, et il a même des félicitations à donner pour ce travail quand il le regarde d'une manière générale.

Enfin ce bill est pris en considération pour la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

EN COMITÉ GÉNÉRAL.

MM. Martin, député de Portage-la-Prairie, et Jackson, député de Rockwood proposent que le droit de vote soit donné aux femmes comme aux hommes.

M. Martin était d'avis que le temps était venu que l'on devait donner aux dames le droit de voter aux élections. Elles avaient autant d'intelligence sinon plus que les hommes ; et il ne pouvait voir pourquoi on leur refuserait ce privilège.

M. Douglas, député d'Emerson, approuvait hautement la motion et avec une éloquence remarquable défendit la cause du beau sexe.

L'hon. M. LaRivière pensait que c'était suffisant, dans le cas d'une femme mariée, si elle pouvait faire voter son mari comme elle le voulait sans être elle-même obligée de voter.

M. Hay était fier de reconnaitre que les dames avaient autant d'intelligence que les hommes, mais hommes et femmes avaient leurs devoirs à remplir, et si ces dernières faisaient consciencieusement leur devoir dans la position qu'elles occupent, elles ne trouveraient pas le temps de parler politique.

La motion fut perdue sur la division suivante :

POUR :—MM. Crawford, Douglas, Jackson, Martin, Mawhinney, MacBeth—6.

CONTRE ;—MM. Hamilton, Wilson, LaRivière, Conklin, Hay, Lecomte, Prendergast, Tennant, Winram—9.

Après avoir ainsi siégé quelque temps, l'orateur reprend le fauteuil et M. Leacock fait rapport que le comité a enjoint de rapporter certains progrès, et de demander permission de siéger de nouveau. Le rapport est adopté.

Et la chambre s'ajourne.

Séance de mardi, 30 mars,
3 heures p.m.

L'hon. M. Brown, en réponse à M. Lecomte—Si c'est l'intention du gouvernement d'égoûter le marais Brûlé et de compléter certains autres égoûts dans les municipalités de Cartier et de Macdonald, dit que le gouvernement n'était pas en position actuellement de dire si le marais mentionné serait égoûté cet été.

L'hon. M. Wilson, un membre du Conseil Exécutif, présente la réponse à un ordre de la Chambre, indiquant combien il en a coûté à chacune des personnes qui ont mis leurs propriétés sous l'opération de l'acte de la propriété réelle de la dernière session, et ce depuis son organisation jusqu'au 1er mars dernier. Ce rapport montre que 159 propriétés ont été mises sous l'opération de cet acte, la valeur de ces propriétés étant de $59,087.00.

Et la Chambre s'ajourne.

Séance de mercredi, 31 mars.
3 heures p.m.

Plusieurs requêtes sont présentées, entre autres par M. Douglas, la requête des propriétaires résidents sur les lots de rivière Nos. 162 à 240 inclusivement, dans la paroisse de Sainte-Agathe.

DÉSAVEU DES ACTES.

L'hon. M. Hamilton propose, appuyé par l'hon. M. Brown, et la question étant soumise,

Que, attendu qu'il est rumeur que les actes incorporant la compagnie de chemin de fer Emerson North Western et la compagnie de chemin de fer Manitoba Central ont été désavoués par Son Excellence le Gouverneur-Géneral ;

Qu'il soit résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excelleence le Gouverneur Céneral lui demandant de communiquer à cette chambre les raisons de tel désaveu.

M. Greenway propose en amendement, appuyé par M. Martin, Que tous les mots après "que," dans la motion originale, soient biffes, et que les suivants leur soient substitués :

Attendu qu'au temps où le contrat entre le gouvernement de la Puissance et le chemin de fer du Pacifique Canadien était sous la considération de la Chambre des Communes, l'assurance nous a été donnée par le premier ministre et le ministre actuel de l'intérieur, que ce n'était pas leur intention d'intervenir avec le droit de la province de Manitoba, d'accorder des chartes à des lignes de chemin de fer allant jusqu'à la frontière internationale ;

Et attendu que le dit contrat ne lie pas le gouvernement de la Puissance, soit directement, soit indirectement, à désavouer ces chartes ;

Et attendu que Sir Charles Tupper, le ministre des chemins de fer, durant la session de 1884, s'est formellement engagé à ce qu'assitôt que le chemin de fer du Pacifique Canadien serait terminé au nord du Lac Supérieur, la politique de désaveu suivie jusqu'alors cesserait ;

Attendu que le dit chemin de fer est terminé ;

Et attendu que l'établissement d'autres débouchés, au Sud et à l'Est, établissant de la concurence entre les chemins de fer, est d'une importance vitale pour cette Province. :

Et attendu que cette Chambre a affirmé son droit d'accorder des Chartes aux lignes de chemin de fer, dans les limites imposées par l'acte d'Extention de 1881 ;

Et attendu que certains actes de cette Législature, absolument dans les limites de sa juridiction, ont été désavoués ces jours derniers ;

Qu'il soit résolu que cette Chambre affirme de nouveau son droit de pouvoir octroyer des chartes de chemins de fer ne s'étendant pas au-delà des limites de ce qui est généralement connu comme l'ancienne Province de Manitoba, et qu'il est grandement temps que cette Chambre exprime sa désapprobation du principe adopté par le Gouvernement de la Puissance de favoriser le monopole.

L'amendement est perdu et la motion principale est remportée sur la division suivante :

Pour :—MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Young —7.

Contre :—MM. Allan, Brown, Crawford, Davidson, Douglas, Fairbanks, Hamilton, Harrison, Leacock, Lecomte, MacBeth, Mawhinney, Norquay, Prendergast, Wagner, Wilson, Woodworth—17.

Après affaires de routine la chambre s'ajourne.

Séance de jeudi, 1 avril.
3 heures p.m.

Sur motion de M. Harrison, appuyé par M. Bell, il est ordonné, que les comptes publics de la province de Manitoba, pour l'année fiscale, expirant le 30 juin 1885, et le rapport de l'auditeur provincial sur les appropriations pour la même période soit renvoye au comité spécial permanent des comptes publics.

Un réponse à M. Fairbanks. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait boucher le canal de Long Lake dans la municipalité de Belcourt et si c'est leur intention de le faire cette année, l'hon. M. Brown répondit que le gouvernement avait demandé des soumissions pour la construction d'une digue sur ce canal mais qu'aucune soumission satisfaisante avait été faite au prix pour lequel le gouvernement pensait pouvoir faire faire l'ouvrage. Ensuite il y avait discussion avec le ministre de l'intérieur pour savoir comment le gouvernement fédéral dépenserait pour abaisser le niveau de l'Assiniboine, mais rien n'avait été conclu ; et la saison des travaux s'était passée. Sans aucun doute que l'ouvrage sera fait cet été ajouta l'hon. ministre.

L'hon. M. LaRivière présente un bil concernant les biens des Sociétés d'Agriculture lequel passe en première lecture.

M. Woodworth, du comité de l'agriculture et l'immigration, présente le premier rapport, qui est lu comme suit :

Votre comité a considéré la question d'immigration et recommande la réouverture immédiate du Bureau Provincial d'Immigration, avec plus d'accomodation.

Votre comité recommande aussi la nomination d'un agent ou d'agents, voyageant sur les trains de Port Arthur à Winnipeg, et ayant leur résidence à Port-Arthur.

Votre comité recommande aussi qu'un effort soit fait pour obtenir un arrangement par lequel les immigrants ayant des billets de passage, puissent rester au moins une semaine à Winnipeg.

Votre comité exprime l'opinion que la province doit être représentée à l'Exposition coloniale à Londres, et recommande que demande soit faite aux autorités de la Puissance de placer un résidant de la Province sur le personnel.

La chambre approuve ce rapport e s'ajourne ensuite.

DECES.

En cette ville, le 5 avril courant, à l'âge de six semaines, Marie-Joseph-Alexandre-Avila, enfant de M. Joseph Turenne, du bureau des terres de la Couronne.

En Saint-Boniface, le 3 courant, Mélanie Pontbriant dit Sansregret, épouse de M. Herménégilde Bruce.

A Montréal, le 30 mars dernier, à l'âge de 47 ans et 9 mois est décédé l'honorable Joseph-Alfred Mousseau, l'un des juges de Cour Supérieure de la province de Québec.

Chronique Locale.

—Séance du Cercle Provencher demain soir.

—Il fait aujourd'hui une chaleur d'été.

—Les examens du service civil auront lieu à Winnipeg le 11 mai.

—Le premier numéro d'un journal quotidien a fait son apparition à Winnipeg mardi soir ; il a nom *The Manitoba Sun.*

—M. Peter Harkness a été élu par acclmation conseiller pour Fort-Rouge, quartier No. 1 de Winnipeg

—Les semailles sont commencées depuis huit jours, en certains endroits de la province. Au Portage-la-Prairie par exemple, il y a du grain en terre depuis quinze jours.

—Pendant le mois dernier il a été déposé à la banque d'Epargnes de la Puissance $51,704.00, et il en a été retiré $50,814 00. Excédant des dépots $890 00.

—Hier midi, le feu a consumé une étable appartenant à M Fogarty, l'autre côté de la rivière La Seine. La brigade de secours s'est rendue sur les lieux. Les dommages ne sont pas considérables.

—La station du Pacifique sera reconstruite au même endroit qu'auparavant. Le nouvel édifie aura 210 par 55 pieds et coûtera $100, 000.00. Les travaux doivent commencer sans délai.

—La neige est complètement disparue ; les chemins sont beaux comme aux plus beaux jours d'été, et le temps est si agréable qu'il n'est personne ici qui ne dise que le ciel de Manitoba est un ciel sous lequel tous devraient désirer vivre et mourir.

—On arrosait les rues de Winnipeg ce matin pour abattre la poussière. Quelle différence avec Québec et Montréal où les campagnes sont encore couvertes d'une épaisse couche de neige Jusques à quand dureront les préjugés contre Manitoba ?

—Le secrétaire-trésorier du Bureau d'Agriculture a adressé une circulaire aux secrétaires-trésoriers des diverses sociétés d'agriculture de la province, annonçant que l'exhibition provinciale sera tenue en Saint-Boniface du 27 septembre au 2 octobre prochains, et demandant les dates de leurs exhibitions respectives.

—Winnipeg vient d'emprunter de la banque des Marchands $155,000. 00 avec intérêt à 6 par cent. Pour obtenir cet argent le conseil s'est engagé à ne rencontrer que les dépenses courantes et incontrôlables et le droit de faire paver le carré du marché et de faire terminer l'hôtel-de-ville.

—L'année 1886 sera le sujet de plusieurs commentaires de la part des personnes superstitieuses vu qu'elle a commencé et finira par un vendredi. Elle renferme de plus 53 vendredis, et quatre mois de l'année comptent chacun cinq vendredis. Le renouvellement de la lune aura lieu cinq fois le vendredi et la journée la plus longue ainsi que la plus courte tomberont un vendredi.

—Ci-après nous donnons l'état qui montre la valeur des marchandises importées, entrées pour la consommation et exportées ; aussi montrant les droits perçus durant le mois de mars 1886, comparé avec celui du même mois en 1885 :

	Valeur 1885	Valeur 1886
Marchandises importées imposables	$77,685.00	$118,226.00
Marchandises importées, exemptes de droit	10,482.00	18,808.00
Total importé	$88,167.00	$137,034.00
Marchandises importées pour la consommation imposables et exemptes de droits	$103,318.00	$157,015.00
Droits perçus	27,008.10	46,026.78
Marchandises exportées	13,579.00	13,283.00

—Il y aura dans l'église Sainte-Marie de Winnipeg, une mission prêchée en français par les RR. PP. Lory et French, S.J., du Collège de Saint-Boniface. Cette mission s'ouvrira dimanche prochain, le 11 courant, à 3 heures p.m., et continuera toute la semaine pour se terminer le dimanche des Ramaux, à 3 heures p.m.

Les exercices auront lieu dans l'ordre suivant :—Le matin messes à 6, 7 et 8 heures. Il y aura sermon immédiatement après la messe de 7 heures. Les personnes qui n'auraient pu se rendre à temps pour la messe de 7 heures, auront l'avantage d'assister à la messe de 8 heures qui se dira après le sermon.

Le soir, l'exercice commencera à 7.30 heures, et consistera dans la récitation du chapelet, un sermon et le salut et la bénédiction du T.-S Sacrement.

Tous les bancs seront libres à tous les exercices.

Nous ne doutons pas que la population canadienne de Winnipeg ne s'empresse de profiter des avantages précieux qui lui sont offerts en ces jours, et qu'elle ne se rende en foule à tous les exercices.

—Si le beau temps continue la débacle de la rivière Rouge ne saurait se faire attendre ; il y en a même qui disent qu'elle aura lieu d'ici à huit jours. Le fait advenant, il serait digne de mention car depuis 15 ans, comme on peut en juger par les dates suivantes, jamais la rivière n'a été libre de glaces à si bonne heure :—

1872	Mai 2
1873	Avril 26
1874	Avril 30
1875	Avril 20
1876	Avril 24
1877	Avril 22
1878	Avril 20
1879	Avril 12
1880	Avril 21
1881	Avril 22
1882	Avril 20
1883	Avril 25
1884	Avril 22
1885	Avril 20

Chronique de la Province.

Lac-des-Chênes.

3 avril.—L'assemblée convoquée dernièrement pour les Canadiens-français et Métis-français de cette localité, à été remise à plus tard.

—Notre moulin à farine est en pleine opération depuis quelque temps et fonctionne admirablement.

—Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement s'occupera sans délai de la construction de notre pont sur l'Assiniboine.

—Il est question d'ériger ici, et cela sous peu de temps, une école pour l'éducation de nos enfants dont le nombre est assez considérable.

—Nous sommes en plein printemps ; la neige est toute disparue.

—Les semences sont commencées il y a près d'une semaine.

Universite de Manitoba.

Winnipeg, 6 avril, 1886.

Avis est par les présentes donné que les EXAMENS par l'Université de Manitoba commenceront LUNDI, LE DIXIÈME JOUR DE MAI prochain, à neuf heures du matin, en la cité de Winnipeg, dans un lieu dont avis sera donné plus tard. Les candidats devront signifier, vingt jours au moins avant la date ci-dessus mentionnées pour le commencement des examens, leur intention au régistraire de subir tels examens, et indiquer sur des blancs à être fournis par le dit régistraire, sur demande, les matières sur lesquelles ils ont l'intention de subir tels examens. Dans le cas des étudiants fréquentant quelques-uns des colléges affiliés, leurs avis devront être certifiés par la personne faisant les fonctions de supérieur ou de principal du collége.

T. A BERNIER.
Régistraire.

3ins.7.4 86.



CONTRATS DE LA MALLE.

Des soumissions cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi le 7 mai, 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans pour chacune des places suivantes à partir du 1er juillet prochain.

Archibald et Mawbray, deux fois par semaines, distance calculée 25 milles.

Calgary et High River, une fois par semaine, distance calculée 40 milles.

Fort McLeod et Lethbridge, trois fois par semaine, distance calculée 30 milles.

Fort McLeod et New Oxley, une fois par semaine, distance calculée 28 milles.

Mordon et Hoderville, deux fois par semaine, distance calculée 10 milles.

Poplar Point et Ossowo, deux fois par semaine, distance calculée, 7 milles.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux de Poste mentionnés ci-dessus et au bureau du soussigné.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 19 mars 1886.
3ins 1.5.86.



Statuts de Manitoba.

ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes pour la vente de liqueurs dans la province de Manitoba ont été reçues :

James Barr, magasin, Holland ;
A. H. Mockridge, hôtel, Reaburn ;
W. C. Kennedy, hôtel, Manitou.

R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licenses

Winnipeg, 25 mars 1886.
2ins.1.5.86

AVIS.

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite à la prochaine session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, pour la passation d'un acte pour incorporer l'Association des Comptables de Manitoba, possédant une charte, dans le but de former une société de comptables.

Daté à Winnipeg, ce 13ème jour de février A.D. 1886.

BAIN, BLANCHARD & MULOCH,
Solliciteurs des requérants.

6ins.25.2.86

AVIS PUBLIC.

La Cour de Révision pour la municipalité de DeSalaberry, sera tenue à la chambre du conseil, à Saint-Pierre, entre midi et 4 heures p.m., lundi le 5ième jour d'avril, A.D. 1886.

Daté à Saint-Pierre, ce 2ième jour de mars, A.D. 1886.

L. M. P. NOEL,
Evaluateur.

4ins.11.3.86.

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG.

RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS,

Bon thé noir .... 25c lb
Thé noir de choix............ 3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure).......... 50c lb
Bon thé Japonais .... 30c lb
Thé Japonais de choix..... 3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)... 50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ. Stations. Arrivée.
† 6 15 p m......5 Winnipeg...... † 8 10 a m
11 55 p m....Portage-du-Rat.... 2 18 a m
6 10 a m......... Ignace......... † 7 40 p m
† 9 15 a m.........Savanne......... 4 23 p m
Arrivée — Départ
1 00 p m...2 Port-Arthur 3... †12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ Stations. Arrivée
†8 40 a m......2 Winnipeg 2..... † 5 15 p m
11 10 a m...Portage-la-Prairie.. 2 35 p m
† 1 30 p m.........Carberry.........†11 45 a m
3 15 p m. ....Brandon.........† 9 15 a m
4 45 p m.........Virden..........† 6 35 p m
5 33 p m.........Elkhorn......... 5 44 a m
† 6 40 p m.......Moosomin........ † 4 35 a m
† 9 10 p m.......Broadview ...... 2 10 a m
1 30 a m ....Qu'Appelle....... 11 10 p m
3 40 a m.. ...... Régina .... 9 30 p m
†6 25 a m a 15 } Moose Jaw { 5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14 } { 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m.....Swift Current..... †11 45 a m
6 55 p m.......Maple Creek....... 5 40 a m
†10 55 p m a 14 } Medecine { 16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11 } Hat { 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m........ Gleichen......... † 4 10 p m
†10 35 a m a 8 } Calgary { 19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10 } { 12 a 11 30 a m
†4 25 p m...a 10 Canmore 12 l.. 7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ Stations. Arrivée
† 9 45 p m......1 Winnipeg ..... † 5 25 p m
12 15 p m.....Dominion City..... 2 52 p m
Arrivée — Départ
†12 40 p m.......Emerson 1....... † 2 25 p m
Départ — Arrivée
†8 15 a m......2 Winnipeg 2..... †6 20 p m
11 00 a m......... Morris.......... 3 30 p m
†11 45 a m........Rosenfelt .... †2 45 p m
Arrivée — Départ
12 45 p m......2 Gretna 2. ..... 1 45 p m
Départ — Arrivée
12 15 p m......2 Rosenfelt 2.....†11 45 a m
2 10 p m......... Morden .... 9 25 a m
Arrivée — Départ
4 30 p m .....2 Manitou 2...... 7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ Stations. Arrivée
4 00 p m......6 Winnipeg....... † 9 30 a m
Arrivée — Départ
6 00 p m...Selkirk-Ouest 7... 7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ Stations. Arrivée
† 9 30 a m......6 Winnipeg...... † 3 00 p m
10 30 a m....Stony Mountain.... 2 00 p m
Arrivée — Départ
10 55 a m......Stonewall 6...... 1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ — Arrivée
†10 30 a m........9 Winnipeg..... † 7 10 p m
11 40 a m.......Headingly....... 6 15 p m
Arrivée — Départ
† 2 15 p m } Bout du chemin { ..M'n S. W B 10.. } † 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. — W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

A LA BOULE VERTE

— EST LE —

BON MARCHE

En face de la maison Bannatyne & Cie.

IL VENDRA A SACRIFICES

— D'ICI AU —

1er FEVRIER PROCHAIN

Châles, Mérinos, Flanelles et Indiennes.

BAS de LAINE } POUR FEMMES, FILLES ET ENFANTS

GILETS EN LAINE ;

GANTS ET MITAINES EN LAINE, EN KID, ETC.;

En outre d'un assortiment tout nouveau de

HARDES-FAITES

DE TOUTES GRANDEURS ET POUR TOUS LES GOUTS.

PARDESSUS } EN TWEEDS, BEAVER, Etc., Etc.

N'oubliez pas LA BOULE VERTE.

No. 434, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG,

Où vous pourrez acheter aux plus bas prix possible.

JOHN SPRING.

3m 29,10,85

NOEL ! NOEL ! NOEL !

AU LION D'OR

Toutes les Marchandises sont vendus au Prix Coûtant.

Magnifique Casques en Seal pour Dames, de $10.00 en montant.

FOURRURES de toute espèce, au-dessous du Prix Coûtant.

Splendide Assortiment d'Etoffes a Robes.

Drap Milton pour 20c. la verge.

Velveteen ! Velveteen !

Nos CACHEMIRES Noirs et de Couleurs sont incomparables.

$2.50 DOLMANS $2.50

PARKES & CIE,

432, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m 24,12,85

MEUBLES ! MEUBLES !

—oo—

M. HUGHES & CIE

285 Rue Principale, Winnipeg.

—oo—

Les Meilleurs Ameublements de SALON et CHAMBRE À COUCHER de tout Winnipeg. Venez les voir ! A meilleur marché qu'ailleurs.

Prompte attention donnée aux Pompes Funèbres. La nuit, s'adresser au No. 80½ rue Garry.

M. HUGHES & CIE.

3m 25,3,86

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite. s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.

6m 14,1,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Coin de l'Avenue Provencher et de la Rue du Collège, ou au

Bureau de Poste, Boite 152,

1an 17 12 85 — Saint-Boniface, Man.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*.

WINNIPEG, Man.

9,3-8 1a

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois : deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise......... ....$10.00
Musique et usage des pianos........... 3.00
Dessin.. 1.00
Blanchissage 2.50
Lit complet.................................. 1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois) 5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago !

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

WINNIPEG BUSINESS COLLEGE.

Comme l'indique notre nom, ce collège est une institution où l'on enseigne aux jeunes gens des deux sexes, la science des affaires de la vie, d'une manière systématique.

La langue est l'anglais, et nous enseignons la calligraphie, la comptabilité, la grammaire, l'arithmétique, l'épellation, la correspondance, la composition anglaise, la sténographie et l'élocution.

Les personnes de langue française qui désirent apprendre à parler correctement l'anglais ne sauraient mieux faire que de venir à notre collège pendant un ou deux termes.

Le nouveau terme commence le 4 Janvier, mais les élèves pourront commencer en tout temps et ne seront tenus d'étudier que les sujets qu'ils désireront.

Il y de la classe le soir comme le jour.

S'adresser à Collège No. 496, Rue Principale, pour plus amples informations, ou par écrit,

Boite 233, Winnipeg.

3m-18-2-86

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boite, ou six boites pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

ALLEN'S LUNG BALSAM

"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt : pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS : à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

AVIS. —VENTE DE TERRES pour arrerages de taxes, dans la Municipalite de Saint-Norbert.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le onzième jour de Mars A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Norbert, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, mardi, le vingt-septième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SE¼ & S½ NE¼............	24	8	3 E	17 28	2 00	19 28	Patented
N½ SW¼ 24 SE¼...........	23	7	3 E	19 76	2 00	21 76	do
River lot 221 St. Norbert, cont'g 92^{50} ac.........	......	......	......	8 11	2 00	10 11	do
S½ NE¼ & SE¼...........	14	7	3 E	44 17	2 00	46 17	do
NW¼ 3 & E½ NE¼.........	4	7	3 E	32 32	2 00	34 32	do
River lot 194 St. Norbert, cont'g 147^{30} ac.........	......	......	......	13 13	2 00	15 13	do
River lot 173 St. Norbert, cont'g 101 ac.........	......	......	......	24 09	2 00	26 09	do
Outer 2 miles lot 173 St. Norbert, cont'g 105^{96} ac	......	......	......	6 68	2 00	8 68	do
River lot 245 St. Norbert, cont'g 155 ac.........	......	......	......	31 75	2 00	33 75	do
NE¼ & N½ SE¼...........	13	8	3 E	51 08	2 00	53 08	Patented
River lot 40 St. Vital, cont'g 114^{54} ac.........	......	......	......	15 23	2 00	17 23	do
River lot 184 St. Norbert, cont'g 104^{65} ac.........	......	......	......	40 90	2 00	42 90	do
NE¼ & N½ NW¼...........	23	7	3 E	31 56	2 00	33 56	do
River lot 205 St. Norbert, cont'g 325^{55} ac.........	......	......	......	42 53	2 00	44 53	do
River lot 207 St. Norbert, cont'g 69 ac.........	......	......	......	10 53	2 00	12 53	do
Outer 2 miles 205 St. Norbert, cont'g 147^{48} ac	......	......	......	10 30	2 00	12 30	do
Outer 2 miles 207 St. Norbert, cont'g 53^{63} ac	......	......	......	12 60	2 00	14 60	do
NE¼ & E½ NW¼...........	1	9	3 E	46 34	2 00	48 34	do
River lot 534 Ste. Agathe cont'g 210^{39} ac.........	......	......	......	42 14	2 00	44 14	do
River lot 210 St. Norbert, cont'g 180 ac.........	......	......	......	10 93	2 00	12 93	do
Outer 2 miles 209 St. Norbert, cont'g 94^{86} ac....	......	......	......	4 57	2 00	6 57	do
River lot 58 St. Vital, cont'g 55^{40} ac.........	......	......	......	20 78	2 00	22 78	do
River lot 220 St. Norbert, cont'g 82 ac.........	......	......	......	36	2 00	2 36	do
River lot 230 St. Norbert, cont'g 153^{50} ac.........	......	......	......	37 69	2 00	39 69	do
River lot 231 St. Norbert, cont'g 158^{50} ac.........	......	......	......	25 28	2 00	27 28	do
SE¼ & S½ NE¼............	1	8	3 E	49 46	2 00	51 46	do
River lot 185 St. Norbert, cont'g 104^{04} ac.........	......	......	......	18 66	2 00	20 66	do
River lot 131 St. Norbert, cont'g 79 ac.........	......	......	......	16 79	2 00	18 79	do
River lot 132 St. Norbert, cont'g 116 ⁰ ac.........	......	......	......	28 30	2 00	30 30	do
River lot 47 St. Vital, con'tg 213^{36} ac.........	......	......	......	20 15	2 00	22 15	do
River lot 59 St. Vital, cont'g 55^{20} ac.........	......	......	......	7 71	2 00	9 71	do
SE¼ of 12 N½ NE¼........	1	7	3 E	44 14	2 00	46 14	do
River lot 38 St. Vital, contg. 59^{40}.........	......	......	......	10 88	2 00	12 88	do
Outer 2 miles 201 St. Norbert, cont'g 221 ⁶.	......	......	......	4 14	2 00	6 14	do
NE¼ 12 & S½ SE¼.........	13	8	3 E	19 55	2 00	21 55	do
River lot 191 St. Norbert, cont'g 107^{10}acres	......	......	......	10 99	2 00	12 99	do
River lot 192 St. Norbert, cont'g 108^{12} ac.........	......	......	......	13 91	2 00	15 91	Patent d
River lot 206 St. Norbert, cont'g 261^{52} ac.........	......	......	......	32 80	2 00	34 80	do
Outer 2 miles 191 St. Norbert, cont'g 84^{17} ac	......	......	......	22 31	2 00	24 31	do
Outer 2 miles 192 St. Norbert, cont'g 79^{91} ac	......	......	......	5 42	2 00	7 42	do
NW¼ 12 & S½ SW¼........	13	8	3 E	29 65	2 00	31 65	do
River lot 246 St. Norbert, cont'g 116 ac.........	......	......	......	26 08	2 00	28 08	do
River lot 247 St. Norbert, cont'g 114^{50} ac	......	......	......	25 69	2 00	27 69	do
S½ SW¼ 25 & NW¼........	24	7	3 E	36 30	2 00	38 30	do
SE¼	26	7	3 E	12 44	2 00	14 44	do
River lot 249 St. Norbert, cont'g 153 ac.........	......	......	......	37 57	2 00	39 57	do
River lot 250 St. Norbert, cont'g 161 ac.........	......	......	......	31 82	2 00	33 82	do
NE¼ & N½ SE¼...........	3	7	3 E	44 14	2 00	46 14	do
NW¼.........................	25	8	3 E	17 92	2 00	19 92	do
N½	26	7	3 E	50 17	2 00	52 17	do
SW¼..........................	26	7	3 E	28 00	2 00	30 00	do
River lot 592 Ste. Agathe, cont'g 132^{50} ac.........	......	......	......	17 25	2 00	19 25	do
River lot 126 St. Norbert, cont'g 82^{88} ac.........	......	......	......	19 35	2 00	21 35	do
River lot 127 St. Norbert, cont'g 96 ac.........	......	......	......	14 74	2 00	16 74	do
River lot 128 St. Norbert, cont'g 79^{60} ac.........	......	......	......	19 96	2 00	21 96	do
NE¼ 12 & S½ of SE¼......	13	7	3 E	2 35	2 00	4 35	do
River lot 60 St. Vital.....	......	......	......	6 15	2 00	8 15	do
River lot 193 St. Norbert.	......	......	......	6 92	2 00	8 92	do
River lot 256 St. Norbert.	......	......	......	20 27	2 00	22 27	do
N½ of NW¼..................	24	8	3 E	12 66	2 00	14 66	do
SW¼..........................	25	8	3 E	21 78	2 00	23 78	do
NW¼.........................	36	8	3 E	19 46	2 00	21 46	do
River lot 228 St. Norbert.	......	......	......	12 35	2 00	14 35	do
River lot 229 St. Norbert.	......	......	......	2 23	2 00	4 23	do
River lot 48 St. Vital......	....	......	......	11 08	2 00	13 08	do
River lot 566 Ste. Agathe	......	......	......	25 29	2 00	27 29	do
River lot 195 St. Norbert.	......	......	......	3 31	2 00	5 31	do
River lot 203 St. Norbert.	......	......	......	1 79	2 00	3 79	do
NE¼ & N½ of NW¼.........	36	7	3 E	6 55	2 00	8 55	do
N½ NE¼ & NW¼...........	14	7	3 E	11 99	2 00	13 99	do
L. S. 3, 4 & 6..............	15	7	3 E	6 84	2 00	8 84	do
SW¼..........................	14	7	3 E	0 72	2 00	2 72	do
SW¼ & S½ of SE¼	10	7	3 E	2 36	2 00	4 36	do
River lot 170 St. Norbert.	......	......	......	2 98	2 00	4 98	do
River lot 174 St Norbert.	......	......	......	1 93	2 00	3 93	do
River lot 181 St. Norbert.	......	......	......	0 25	2 00	2 25	Patented
River lot 187 St. Norbert.	......	......	......	2 73	2 00	4 73	do
River lot 200 St. Norbert.	......	......	......	1 80	2 00	3 80	do
River lot 162 St. Norbert.	......	......	......	7 76	2 00	9 76	do
River lot 177 St. Norbert.	......	......	......	11 56	2 00	13 56	do
River lot 558 Ste. Agathe	......	......	......	5 83	2 00	7 83	de
River lot 556 Ste. Agathe	......	......	......	14 18	2 00	16 18	do
River lot 154 St. Norbert.	......	......	......	28 53	2 00	30 53	do

Dated at Winnipeg, this eleventh day of March A.D. 1886.

ARTHUR STEWART. Sec.-Treasurer,
Eastern Judicial District Board, Box 1293, Winnipeg, Man.